

BULLETIN DE SITUATION HYDROLOGIQUE

DES BASSINS
NESTE ET RIVIERES DE GASCOGNE

Point au 17/07/2023

Le présent bulletin répond aux dispositions de l'article 3.8 de l'arrêté cadre inter-préfectoral n°2021-01-27-010 portant définition d'un plan d'action sécheresse pour le sous-bassin Neste et rivières de Gascogne quant à la nécessaire information continue tout au long de l'année, des services de l'Etat concernés.

Synthèse

Etat des débits et des réserves au niveau du Système Neste :

- **Contexte hydro climatique général** : Sur la dernière semaine, des pluies n'ont concerné qu'une petite partie du système en début de semaine, sur la partie médiane et sur le nord du système Neste, avec des cumuls hétérogènes ayant atteint localement une trentaine de millimètres le 11/07. Les températures journalières maximales à Auch, la plupart du temps comprises entre 26 et à 30°C, ont atteint jusqu'à 36°C le 14 juillet ;
- **Débits naturels de la Neste** : ils sont désormais à un niveau compris entre le quinquennal et le décennal sec (en se référant à la période 1990-2022), avec des valeurs inférieures à 10 m³/s ce début de semaine ;
- **Réalimentations** : Les réalimentations à partir des réserves de piémont sont désormais engagées sur tous les axes, à l'exception des bassins autonomes de l'Auzoue 32 et du Grand Auvignon.

Les débits dérivés par le canal de la Neste ont été en moyenne de 10,1 m³/s (augmentation de +2,4 m³/s par rapport à la semaine précédente). Des lâchers ont été réalisés depuis les réserves de montagne, à hauteur de 3,4 m³/s demandés par la CACG et de 2,4 m³/s de lâchers énergétiques complémentaires réalisés à l'initiative de la SHEM (dans le cadre de la vidange de la retenue de l'Oule en vue des travaux sur le barrage, qui commenceront début août) ;

► Remplissage des réserves :

Les taux de remplissage au 17/07 sont les suivants :

- Système Neste : 93 % (hors réserves de montagne), soit en diminution de -3 points par rapport à la situation de la semaine précédente. Les réserves de piémont présentent un niveau de remplissage global entre la moyenne et la quinquennale humide (cf graphique4b) ;
- Bassins autonomes : 87 % soit -2 points par rapport à la situation de la semaine précédente ;

► Mesures de gestion 2023 :

Pour cet été 2023, les travaux prévus sur le barrage de l'Oule à partir de début août nécessite l'abaissement complet du niveau d'eau dans cet ouvrage (en cours) et vont avoir pour conséquence de limiter les débits des lâchers depuis les réserves de montagne à 8 m³/s à partir de début août. Cette contrainte technique pourrait ainsi limiter les débits de réalimentation du système Neste et contraindre à la mise en place de tours d'eau sur les prélèvements pour diminuer les besoins de pointe.

Le système Neste est entré officiellement en vigilance via des arrêtés préfectoraux depuis le 14/03/2023, suite à la réunion du comité technique du 03/03 où, compte tenu de la faiblesse de l'hydrologie naturelle et du déficit de remplissage des retenues de piémont, il a été décidé d'accepter la dégradation du débit objectif sur la rivière Gers (en tenant le débit d'alerte) et d'acter l'entrée en vigilance (du fait du non-respect du DOE sur la rivière Gers à ce moment-là).

Lors de la réunion de la commission Neste du 12/04 (deuxième réunion de l'année), au vu de la faiblesse de l'hydrologie de la Neste, du déficit de remplissage des réserves de piémont et des besoins de soutien des rivières qui pouvaient apparaître dans les semaines suivantes (en cas notamment de risque de souspassement des débits d'alerte), les décisions suivantes ont été prises :

- Anticipation du début du comptage des prélèvements « étiage » : la commission Neste donne mandat au comité technique pour décider de la date de début du comptage ; le comité sera réuni en urgence en cas de risque de souspassement des débits d'alerte ;
- Réduction des quotas 2023 pour les prélèvements agricoles : le quota 2023 se situera a priori dans une fourchette de 2300 à 3250 m³/l/s, la valeur retenue sera précisée en mai en fonction de l'état des ressources et sera figée à la réunion de la commission Neste du 23 mai.

La situation hydrométéorologique observée depuis a permis de ne pas déclencher l'anticipation du comptage des prélèvements.

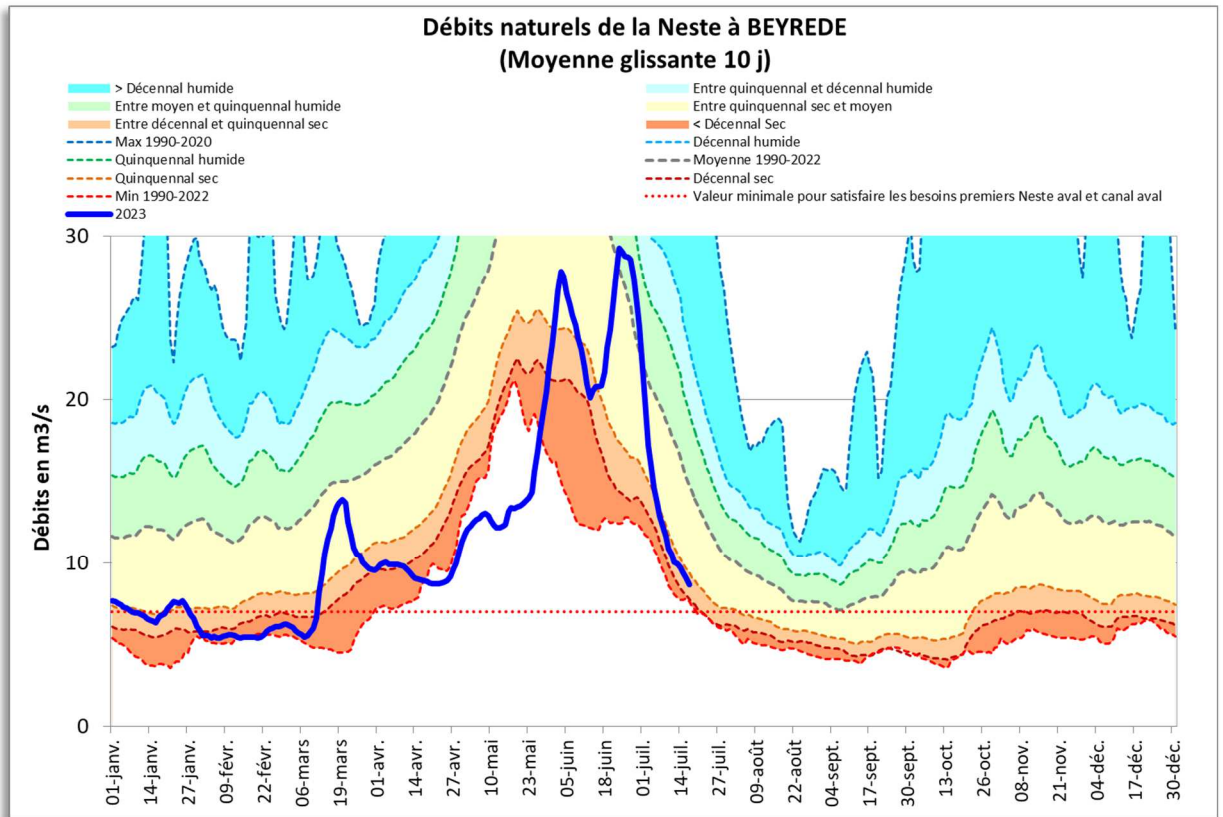
La commission Neste s'est à nouveau réunie ce 23 mai. Il a été décidé :

- de faire la demande de dérogation Basse Neste auprès de la DREAL pour cette campagne 2023-2024,
- de donner mandat au comité technique pour la gestion des tours d'eau « techniques » (liés aux contraintes de débit de pointe sur les lâchers depuis les réserves de montagne),
- de fixer le quota agricole pour l'étiage 2023 à 3000 m³/l/s (soit une réduction de 25%).

Contexte hydro-climatique

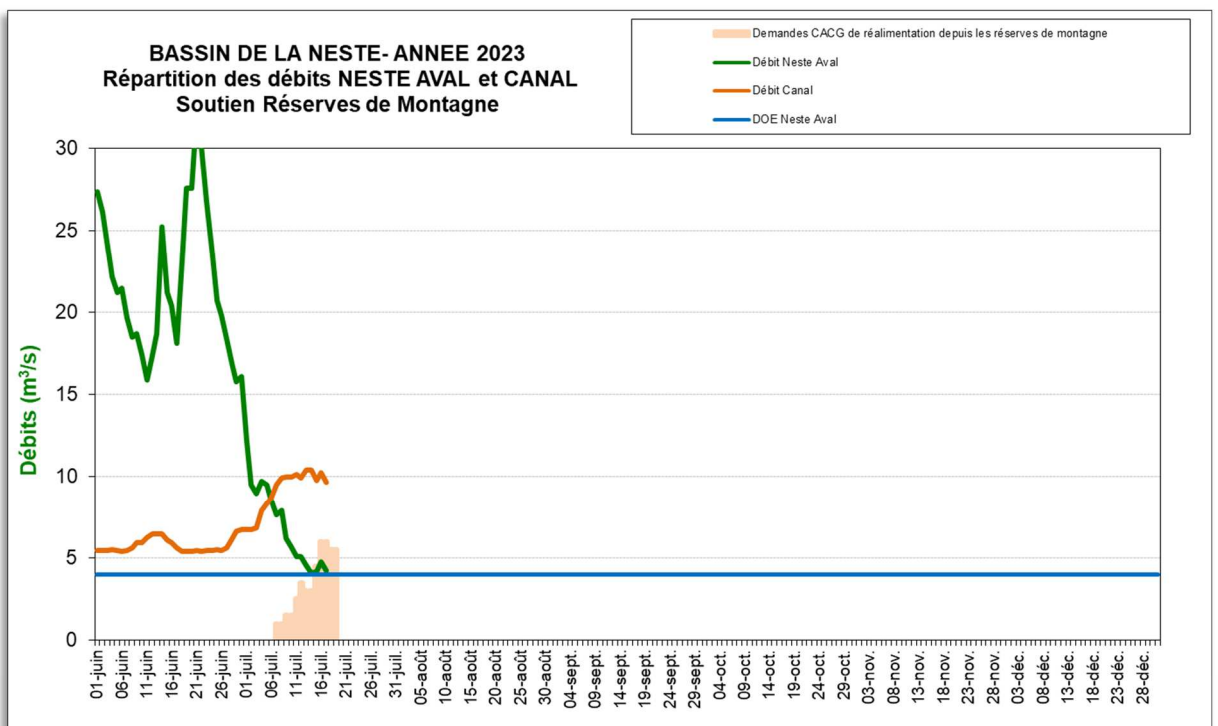
Le **graphique 1** présente les débits naturels de la **Neste** à Beyrède exprimés en moyenne glissante sur 10 jours en regard des courbes statistiques.

Graphique 1



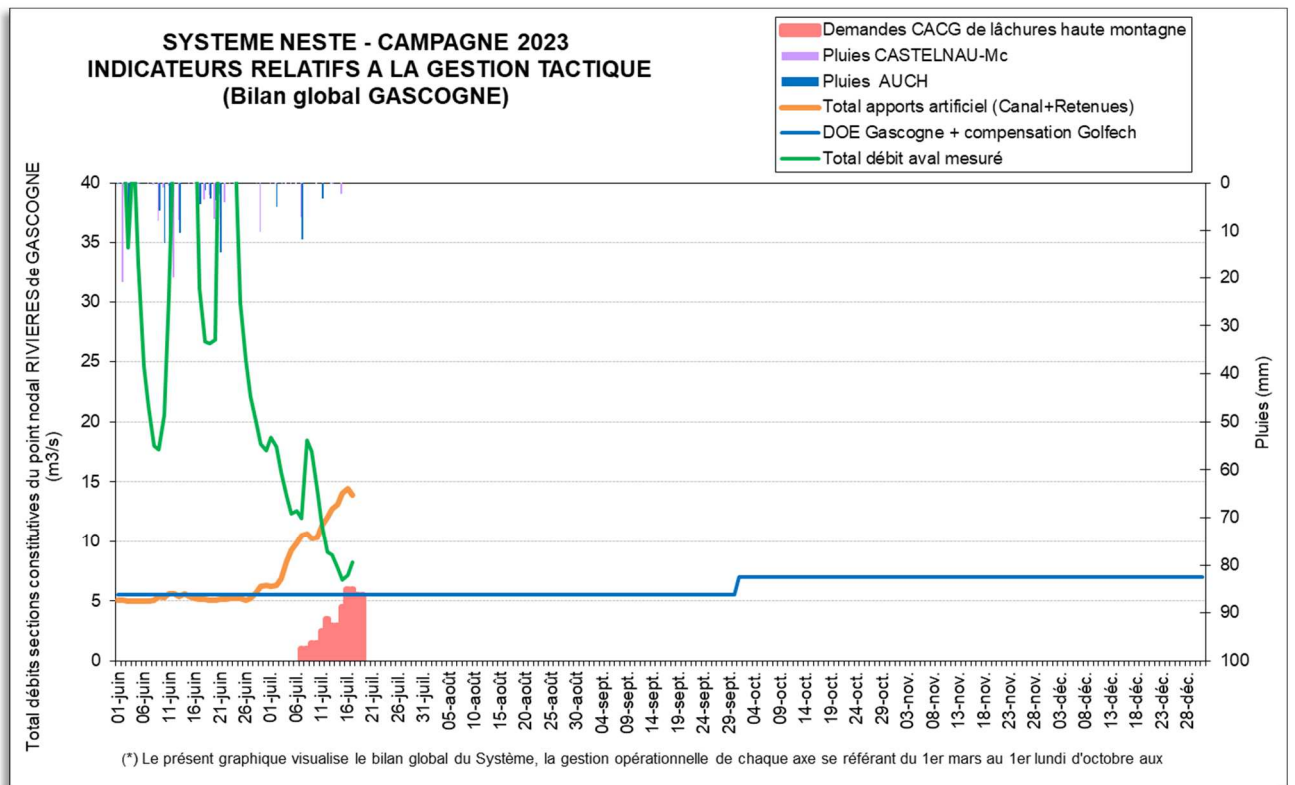
Le **graphique 2** présente les débits du canal de la Neste et de la Neste en aval de la prise d'eau depuis le 1^{er} juin 2023.

Graphique 2



Le **graphique 3** présente les débits et pluies sur le système Neste depuis le 1^{er} juin 2023.

Graphique 3



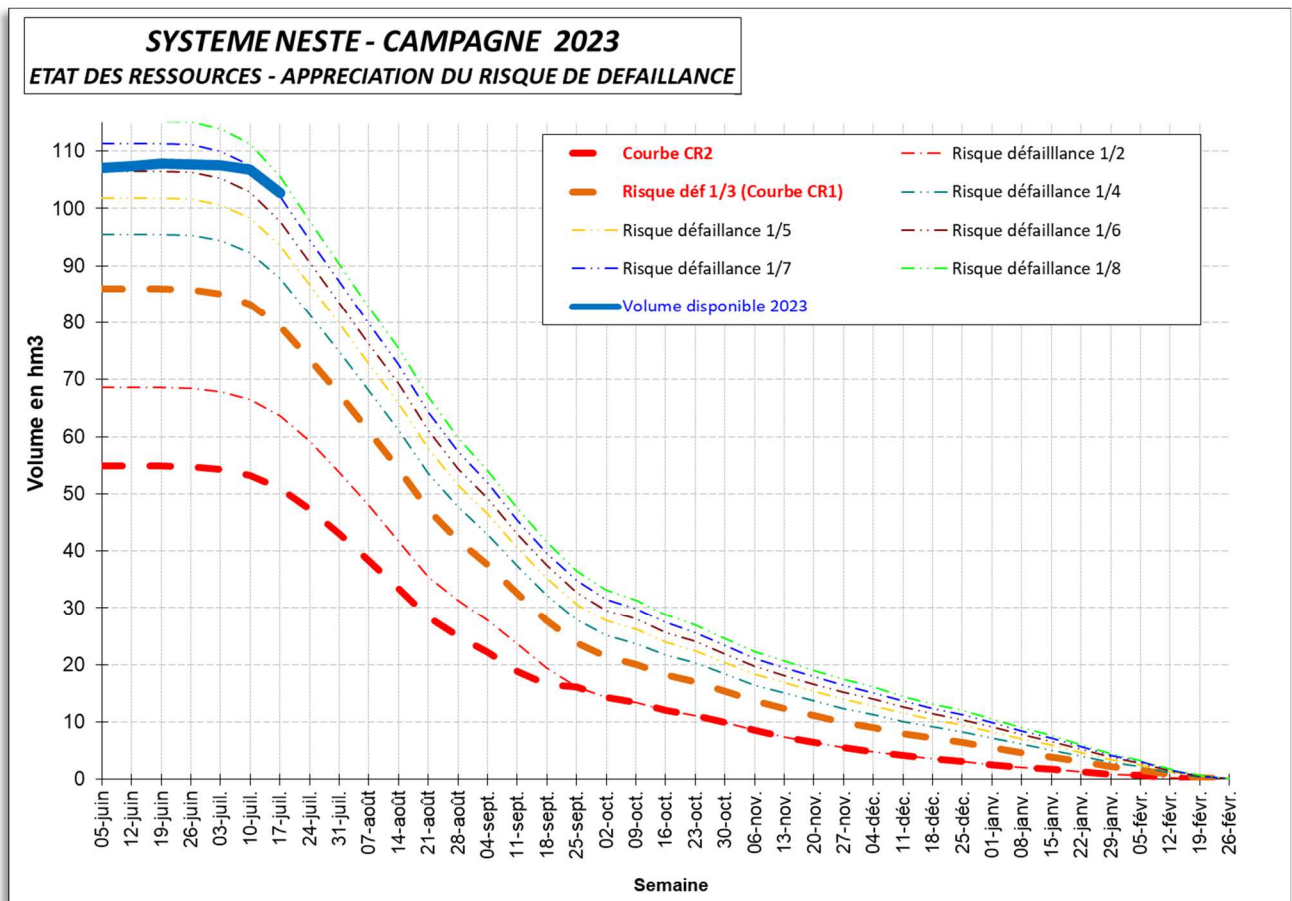
Système-Neste

Evolution des réserves

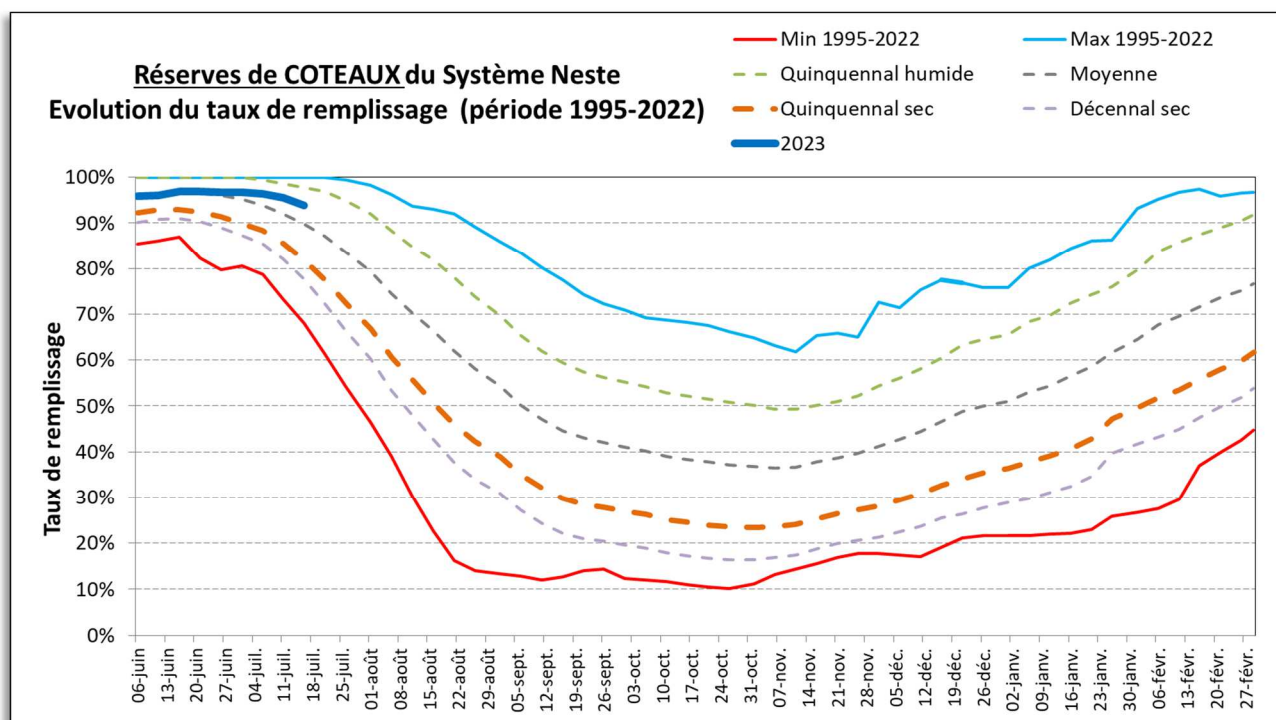
Le **graphique 4a** présente l'évolution des réserves du Système Neste (en stock résiduel cumulé, y compris les réserves de montagne) pour la campagne 2023, en regard des courbes indicatrices de défaillance. Les **graphiques 4b et 4c** donnent un aperçu de l'état des réserves exprimé en taux global en regard des valeurs statistiques observées pour les réserves de coteaux (graphique 4b) et en volume disponible pour le soutien Gascogne dans les réserves de montagne (graphique 4c)

Le **graphique 4d** montre le remplissage actuel de chaque retenue ainsi que les évolutions enregistrées au cours des 2 dernières semaines.

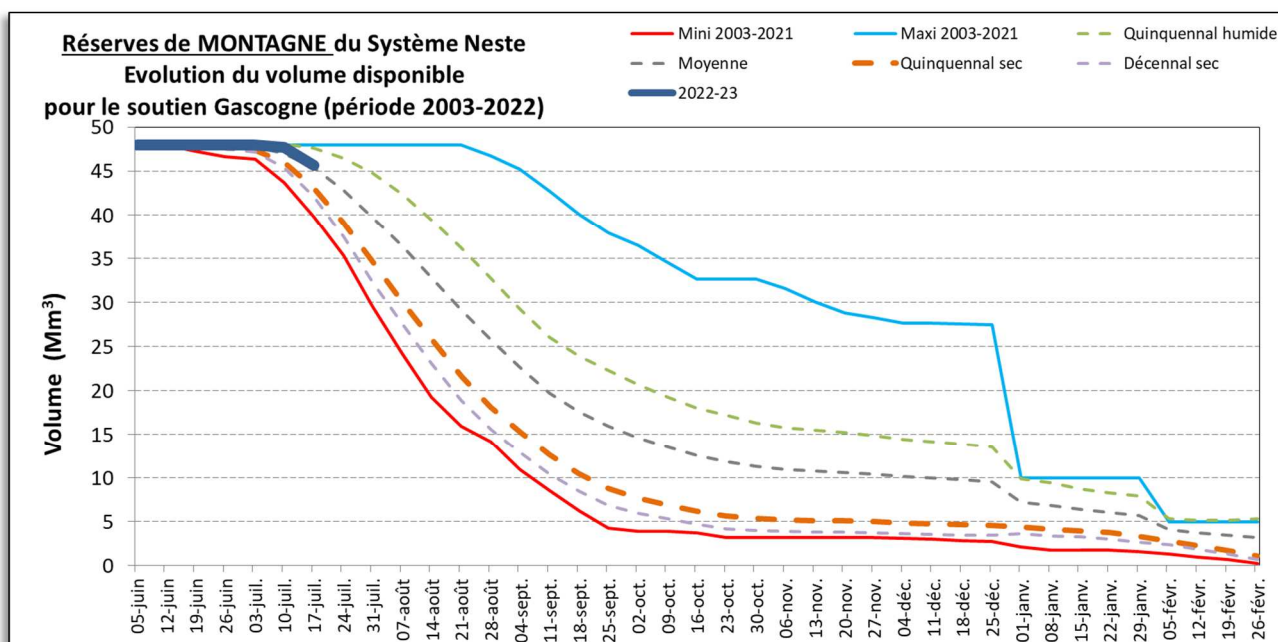
Graphique 4a



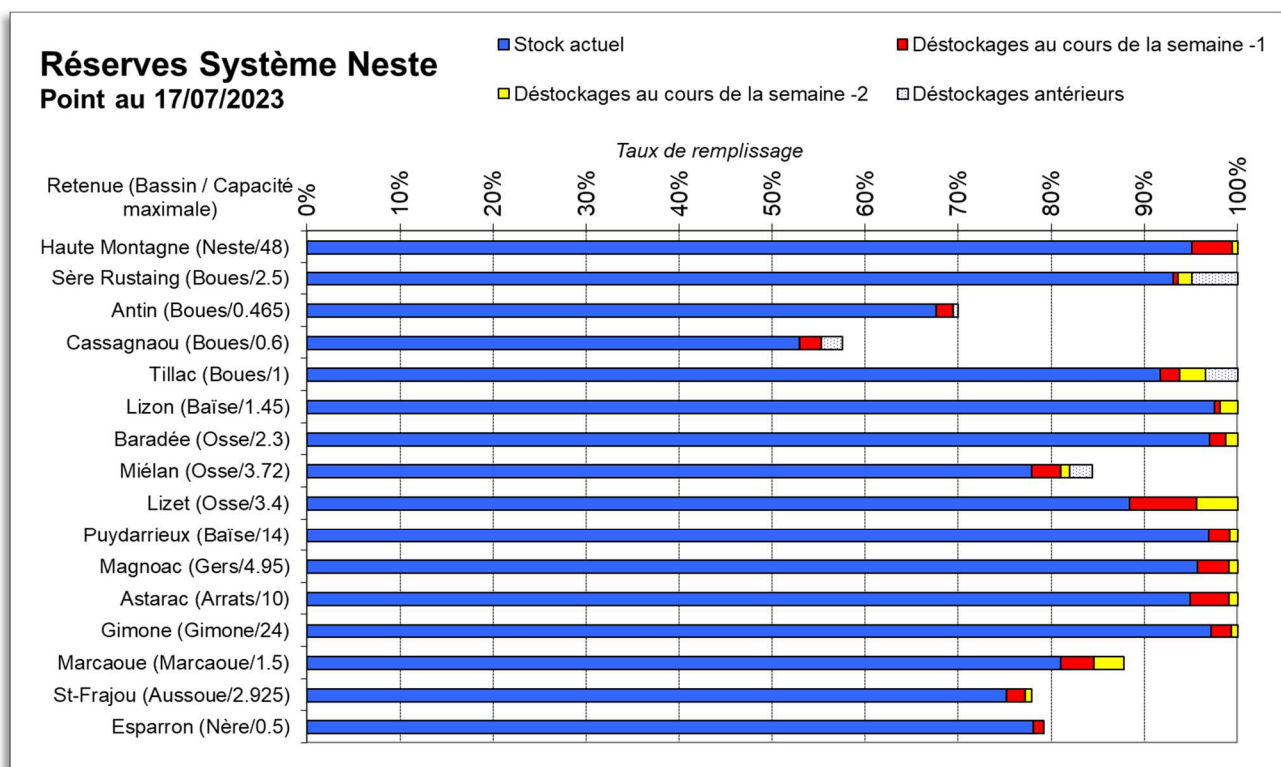
Graphique 4b



Graphique 4c



Graphique 4b



Bassins autonomes Etat des réserves

Le **graphique 5** donne un aperçu de l'état des réserves exprimé en taux de remplissage pour les bassins autonomes ainsi que les évolutions enregistrées au cours des 2 dernières semaines.

Graphique 5

